

DÉCLARATION DES PERFORMANCES (suivant EU 305/2011, annexe V) Nr. 01-0015-02

1. Code d'identification unique du produit type: **STEICOuniversal WF-EN13171-T5-DS(70,-)2-CS(10Y)100-TR30-WS1,0-AF100**
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4: **voir étiquette produit**
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant: **Isolation Thermique des Bâtiments (ThIB)**
4. Nom, raison sociale ou adresse déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5: **STEICO SE, Otto-Lilienthal-Ring 30, D-85622 Feldkirchen, Deutschland, Email: info@steico.com**
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2: **Non applicable**
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de l'évaluation de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V: **AVCP 3**
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:
L'organisme notifié n° 0432 Nordrhein-Westfalen a réalisé une détermination de produit type sur la base d'essai type selon le système 3
8. Performances déclarées

Tableau 1

Caractéristiques essentielles		Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	4.2.6 Réaction au feu	Classe E	EN 13171:2012
Emission de substances à l'intérieur des bâtiments	4.3.15 Emission de substances dangereuses	NPD	
Coefficient d'absorption acoustique	4.3.12 Absorption acoustique	NPD	
Indice de transmission des bruits d'impact (<i>pour les sols</i>)	4.3.10 Raideur dynamique	NPD	
	4.3.11.1 Epaisseur d_L	NPD	
	4.3.11.3 Compressibilité	NPD	
	4.3.13 Résistance à l'écoulement de l'air	$AF_r 100$	
Indice d'isolement aux bruits aériens directs	4.3.13 Résistance à l'écoulement de l'air	$AF_r 100$	
Combustion avec incandescence continue	4.3.17 Combustion avec incandescence continue	NPD	
Résistance thermique	4.2.1 Conductivité thermique	R_D cf Tableau 2 $\lambda_D 0,048 \text{ W}/(\text{m} \cdot \text{K})$	
	4.2.3 Epaisseur	Cf étiquette	
	4.2.3 Tolérance d'épaisseur	T5	
Perméabilité à l'eau	4.3.8 Absorption d'eau	WS1,0	
Perméabilité à la vapeur d'eau	4.3.9 Transmission à la vapeur d'eau	NPD	

Tableau 1 (suite)

Caractéristiques essentielles		Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance à la compression	4.3.3 Contrainte ou résistance en compression	CS(10\Y)100	EN 13171:2012
	4.3.6 Charge ponctuelle	NPD	
Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur aux intempéries, par rapport au vieillissement / à la dégradation	4.2.7 Caractéristiques de durabilité	NPD	
Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur aux intempéries, par rapport au vieillissement / à la dégradation	4.2.1 Conductivité thermique et résistance thermique	R _D cf Tableau 2 λ_D 0,048 W/(m*K)	
	4.2.7 Caractéristiques de durabilité	NPD	
	4.3.2 Stabilité dimensionnelle	NPD	
	4.3.2.2 Stabilité dimensionnelle à température spécifiée	DS(70,-)2	
	4.3.2.2 Stabilité dimensionnelle dans des conditions de température et	NPD	
Résistance à la traction / flexion	4.3.4 Résistance à la traction	TR30	
	4.3.5 Résistance à la traction parallèlement aux faces	NPD	
Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement / à la dégradation	4.3.7 Fluage en compression	NPD	

Tableau 2

Epaisseur d _N [mm]	22	24	35	52	60
Résistance thermique R _D [(m ² *K)/W]	0,45	0,50	0,70	1,05	1,25

9. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 8.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Dr. Michael Makas Responsable R&D et QHSE	Feldkirchen, le 02/09/2013	 i.V.
(Nom et fonction)	(Lieu et date d'édition)	(signature)

Edité le: 18/06/2013	Modifié le: 02/09/2013
----------------------	------------------------